



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des Collectivités Locales
et des Procédures Publiques

Bureau des Enquêtes Publiques
et Installations Classées

Affaire suivie par

Mme Clémence SCHMIDT

☎ 03 89 29 22 17

☎ 03 89 29 22 01

✉ clemence.schmidt@haut-rhin.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Haut-Rhin

Le 31 MARS 2016

Objet : Réglementation des épandages de produits phytopharmaceutiques

P.J. : Un arrêté

Vous trouverez ci-joint :

- l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 réglementant les épandages de produits phytopharmaceutiques sur les cultures de vignes et arboricoles à proximité des établissements accueillant des enfants et des personnes vulnérables

Vous voudrez bien procéder à l'affichage et à la publication de cet arrêté selon les usages locaux dans votre commune, jusqu'au 30 septembre 2016 inclus.

Respectueusement

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Christophe MARX

